

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARCHE DE FOURNITURES : ACHAT DE CONTENEURS SEMI ENTERRES (CSE)

Séance du 3 juin 2024
Dûment convoqué le 28 MAI 2024

En l'an 2024, le lundi 3 juin 2024 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (25) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, P. L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCS, S. VAILLS.

Absents (6) : J.-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, D. MARIN, C. NOLIN, F. OMAHSAN, M. RIFF.

Pouvoirs (5) : P. BLANQUE (à P. BATAILLE), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), G. VICENS (à A. TAHOCS).

Secrétaire de séance : Stéphanie PRUDENTOS

Acte n° : CCPC-2024155-22

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la procédure de marché suivante :

Marché public / Consultation d'appel d'offre ouvert européen en application des articles L. 2124-2 et R. 2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le marché de fourniture est non alloti.

Montant estimatif minimum 275 000€HT/maximum 550 000 € HT

Le délai d'exécution est de 36 mois

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 04.03.2024

Résultat de la consultation :

La procédure a été clôturée le 25.03.2024 à 12h et 2 offres a été reçu dans les délais (validité des offres 120jrs) ;

VU le tableau d'analyse suivant :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

-Critère prix : 50%

BPU 30%

Simulation de commande 20%

-Critère valeur technique : 50%

Caractéristiques du matériel fourni 30%

Délai de livraison 20%

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240603-CCPC-2024155-22-DE
Date de réception préfecture : 09/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

CONSIDERANT

N°	Nom	Note Prix	Note V.Tech	Note	Prix HT BPU	Prix HT DQE
1	MOLOK France	45.5	44	89.5	26 936€	332 041€
2	G GILLARD	50	35	85	24 312€	304 508€

VU l'avis de la commission CAO du mercredi 22 Mai 2024 proposant de retenir l'entreprises suivante MOLOK France.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

D'approuver la proposition de la Commission CAO, telles que détaillées ci-dessus ;

D'attribuer, en conséquence, le marché à l'entreprises suivantes :

MOLOK France pour un montant minimum de 275 000€ HT et un montant maximum de 550 000€ HT pour une durée de 36mois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :

D'approuver la proposition de la Commission CAO, telles que détaillées ci-dessus

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240603-CCPC-2024155-22-DE
Date de réception préfecture : 09/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

